

## A QUI PUIS-JE M'ADRESSER ?

### POUR LES LOCATAIRES,

le CEDER et ALTE, selon votre ville de résidence



04 75 26 22 53

[ecodiag@ceder-provence.org](mailto:ecodiag@ceder-provence.org)



07 49 70 15 50

[eco-energie@alte-provence.org](mailto:eco-energie@alte-provence.org)



**POUR LES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS,**  
SOLIHA Vaucluse, sur tout le département

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
VAUCLUSE  
04 90 23 12 12



Direction de la communication - mai 2024 - Ne pas jeter sur la voie publique

Froid l'hiver, chaud l'été, inconfort dans votre logement, factures trop élevées...  
Quelles solutions ?



# LES SLIME

Service Local  
d'Intervention  
pour la Maîtrise  
de l'Énergie

économies d'énergie, économies tout court



Un service gratuit proposé par votre Département

# LES 3 PHASES DU SLIME



## **Visite d'un conseiller en maîtrise de l'énergie**

Il réalise le diagnostic énergétique de votre logement, vous aide à comprendre vos factures et à analyser vos habitudes. Il recherche des solutions avec vous et vous remet un kit énergétique (petit matériel fourni gratuitement).



## **Si besoin, accompagnement régulier ou mise en relais avec les partenaires spécialisés**

Pour mettre en œuvre les solutions proposées.



## **Un bilan 6 mois après**

Votre conseiller vous propose une nouvelle visite pour évaluer les économies réalisées, compléter les recommandations...

## **QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Un programme complètement gratuit, **en 3 phases**, qui vous propose des solutions pratiques et vous aide à réduire vos consommations d'eau et d'énergie tout en améliorant votre confort.

## **Y AI-JE DROIT ?**

Sont éligibles au SLIME les locataires et les propriétaires occupants.

Sont aussi pris en compte :

- Les revenus (ils ne doivent pas dépasser un certain niveau)
- Le nombre de personnes vivant dans le foyer

**Renseignez-vous auprès de nos partenaires  
(cf. page 4)**